

Envoi : 27/10/2020

Réception par le Préfet : 27/10/2020

Publication : 30/10/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2020-6-10-2

Séance du vendredi 23 octobre 2020

CITE DE L'ENFANCE : NEUTRALISATION DE LA CHARGE D'AMORTISSEMENT RELATIVE AUX TRAVAUX DE MISE EN SECURITE

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à M. WITH, Président du Conseil départemental.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

EXCUSE :

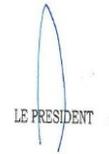
M. HABIG.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L 123-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- VU la délibération du Conseil général n°90-II 400/8 du 17 mai 1990 ayant placé la Cité de l'Enfance en régie directe du Département,
- VU l'avis favorable de la Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement du 25 septembre 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le rapport relatif à la neutralisation de la charge d'amortissement concernant les travaux de mise en sécurité de la Cité de l'Enfance, selon les modalités détaillées en annexe A de la présente délibération.


LE PRESIDENT

Remy WITH

Adopté à l'unanimité

ANNEXE A

- Reprend sur le fonds de réserve de compensation des charges d'amortissement.
- Affecte la somme de 11 752,02 € au crédit du compte 110 « report à nouveau ».
- Affecte la somme de 11 752,02 € au débit du compte 10687 « réserve de compensation des charges d'amortissement ».
- Approuve l'inscription des 11 752,02 € au budget primitif 2021 en recettes de fonctionnement dans le 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».